

Modification n°1 du PLU

Plan de zonage n° 1/2

être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX arrêtant les dispositions de la modification n°1 du PLU. Fait à Merville,

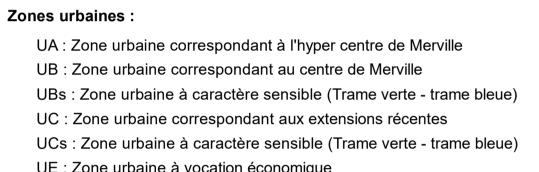
DOCUMENT PROVISOIRE Réalisé le : 07/03/2023

APPROUVE LE : 26/07/2017 MODIFICATION n°1 LE : XX/XX/XXXX

auddice.com in 12 12

Le Maire,





UE : Zone urbaine à vocation économique
UEs : Zone urbaine à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)
UF : Zone de l'aérodrome
UJ : Zone industrielle

UJb : Zone industrielle réservée aux usages hydrauliques et de traitement des boues **Zones à urbaniser :**

1AU : Zone d'urbanisation future, de court terme 1AUj : Zone d'urbanisation future, à vocation industrielle

Zones agricoles :

A : Zone agricole

Surfaces en eau

Limites de zones

Ahu : Zone agricole concernée par un secteur humide du SAGE de la Lys
Ai : Zone agricole comprenant des activités industrielles dispersées
Al : Zone agricole de loisirs permettant l'implantation d'équipements sportifs et autres équipements recevant du public
As : Zone agricole à caractère sensible (Trame verte - trame bleue)
Ast : Zone agricole à caractère sportif et technique
At : Zone agricole à caractère touristique

Zones naturelles :N : Zone naturelle

Exploitation agricole soumise au Régime Sanitaire Départemental (RSD)
 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPEa)
 Réseau de cours d'eau gérés par l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord / USAN (servitude d'entretien de 6 mètres)

Mixité sociale :

Secteurs dans lesquels sont imposés 20% de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 30% de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

(article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs dans lesquels sont imposés 100% de logements locatifs aidés (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Repérage des bâtiments agricoles au titre de l'article R151-11 du Code de l'Urbanisme :

Secteurs dans lesquels sont imposés 50% de logements locatifs aidés

Bâtiment identifié pour le changement de destination Inventaire des zones humides :

Zone humide répertoriée au SAGE de la Lys

Zone humide à préserver répertorée au SAGE de la Lys

Champs Naturels d'Expansion des Crues répertoriés au SA

Champs Naturels d'Expansion des Crues répertoriés au SAGE de la Lys

Trame verte trame bleue :

TVB locale (source : étude TAUW)

Secteur à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :

Enveloppe d'aléas de secteurs concernés par des risques d'inondation :

Zonage Vert Clair - Zones Naturelles soumises à Aléa Faible ou Moyen

Zonage Vert Foncé - Zones Naturelles soumises à Aléa Fort ou Très Fort

Zonage Bleu Clair - Centre Urbain soumis à Aléa Faible ou Moyen
Zonage Bleu Foncé - Zones Urbanisées ou Zones d'Activités soumises à Aléa
Faible ou Moyen
Zonage Rouge - Zones Urbanisées ou Zones d'activités soumises à Aléa Fort
ou Très Fort

Secteurs concernés par des Zones Inondées Constatées (ZIC)

Patrimoine architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Eglise, chapelle

Calvaire, oratoire, croix pélerine

Patrimoine naturel au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Haie basse

Haie haute et haie haute arborée

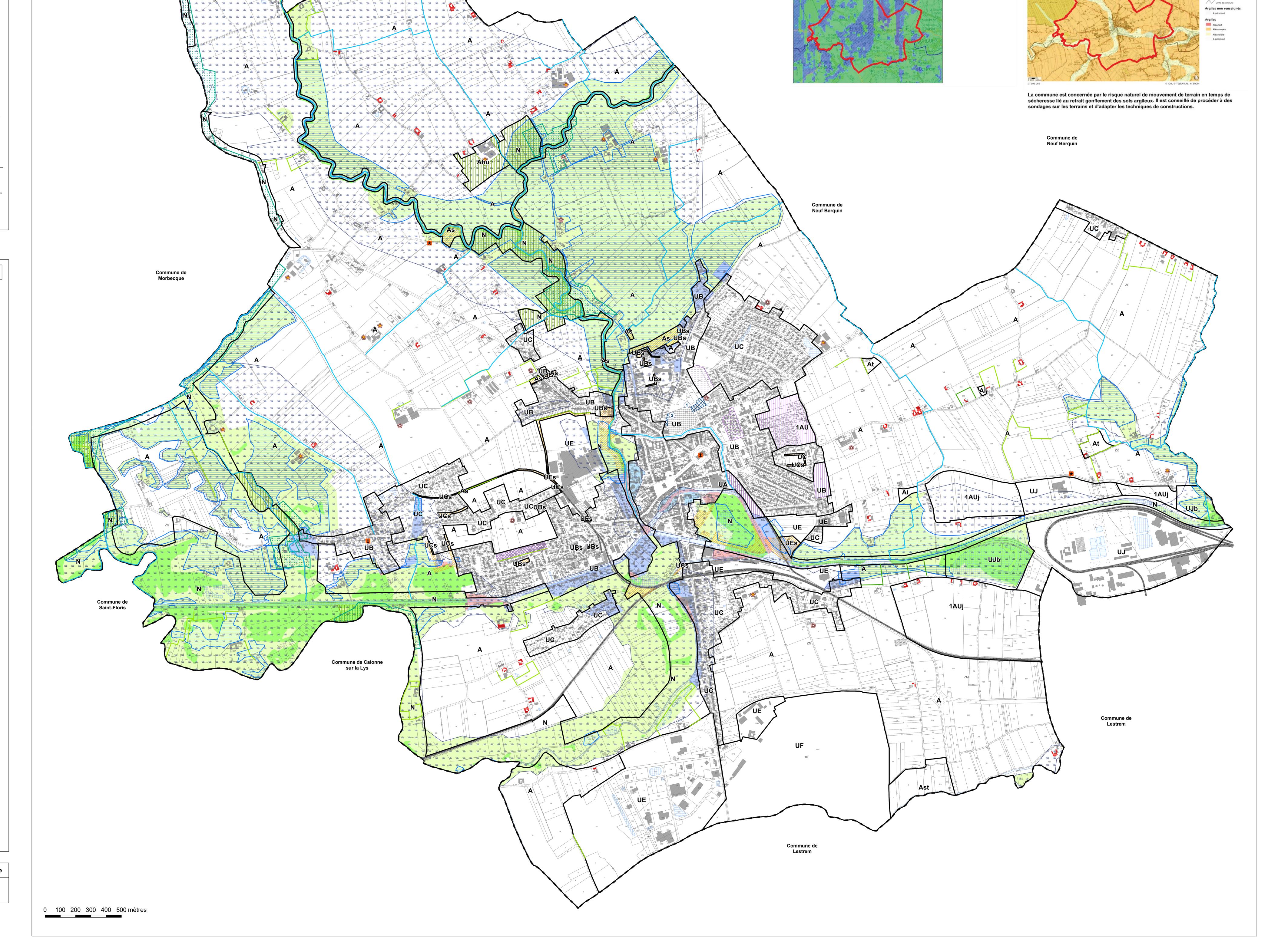
Emplacements réservés :

Emplacement réservé

N°SurfaceObjetBénéficiaireER n°14710 m²Extension du cimetièreCommune

Extension du cimetière

Commune



Commune de Vieux Berquin Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID: 059-215904004-20240222-2024D006-DE

Limites des départements

Limite de département

Limites des communes